

## Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,  
Vu les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu les Statuts du Service Inter Universitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SIUMPPS),

### ARRÊTE

#### **Article 1 :**

Les fonctions de Directeur du Service Inter Universitaire de la Médecine Préventive et de la Promotion de la Santé (SIUMPPS) de Monsieur Patrick DISDIER, Professeur des Universités, prendront fin à compter du 25 février 2020.

#### **Article 2 :**

Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 février 2020,

  


**Eric BERTON**  
Président d'Aix-Marseille Université